

Loi sur la Caisse d'aide à la santé. En 1966, le gouvernement fédéral a institué un programme d'aide financière aux provinces en vue de la mise sur pied d'installations pour la formation du personnel professionnel des services sanitaires. La Loi de 1970 sur la Caisse d'aide à la santé, administrée par le ministère de la Santé et du Bien-être, autorisait la création d'une caisse destinée au financement des installations de formation ou de recherche. Jusqu'à 50% du coût des projets approuvés par un comité consultatif est acquitté par les provinces. Un montant de \$500 millions devait servir à l'acquittement des coûts entre 1966 et 1980. Sur ce montant, \$400 millions sont mis à la disposition des provinces au prorata de la population, \$25 millions sont destinés aux provinces de l'Atlantique pour des projets conjoints, et \$75 millions sont distribués par le gouverneur en conseil.

Programmes d'aide à la recherche. Le gouvernement fédéral exploite un certain nombre de programmes en vue de promouvoir la recherche dans les sciences physiques et naturelles, les sciences sociales, les arts et les sciences humaines. Les principaux canaux d'acheminement de cette aide sont le Conseil national de recherches, le Conseil de recherches médicales et le Conseil des Arts. Un comité tripartite coordonne leurs politiques et leurs programmes. D'autres organismes et ministères, entre autres le Conseil de recherches pour la défense, la Commission de l'énergie atomique, la Société centrale d'hypothèques et de logement ainsi que les ministères de l'Agriculture et de la Santé et du Bien-être contribuent également à la recherche. L'aide peut être accordée sous forme de subventions d'équipement, d'exploitation ou de recherche, ainsi que sous forme de contrats et de bourses d'études ou de perfectionnement.

Autres participants. Les Musées nationaux du Canada, la Galerie nationale, l'Office national du film et la Société Radio-Canada contribuent directement ou indirectement à divers programmes scolaires.

7.6 Activités culturelles

7.6.1 Enseignement des arts

Ces dernières années, le nombre de cours dans le domaine des arts a augmenté jusqu'à un certain point dans les universités, mais c'est dans les collèges communautaires en Ontario et les collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP) au Québec que l'essor a été particulièrement marqué.

Les beaux-arts (architecture, peinture et dessin, arts commerciaux et décoratifs, arts graphiques, céramique et sculpture) sont une spécialisation facultative au programme de la faculté des arts d'un certain nombre d'universités, où ils peuvent être choisis parmi cinq, six matières ou davantage pour un an ou deux. Un certain nombre d'universités offrent un baccalauréat ès arts avec concentration en beaux-arts, et d'autres offrent un baccalauréat en beaux-arts. Il est également possible d'obtenir une maîtrise et un doctorat en beaux-arts dans certaines universités canadiennes. Il existe de nombreuses écoles de beaux-arts qui imposent différentes conditions d'admission. Elles offrent des cours menant à un diplôme ou à un certificat, et elles s'occupent surtout de la formation technique de l'artiste. La durée des cours varie, mais elle peut aller jusqu'à quatre ans. Dans certaines écoles, on enseigne et les métiers d'art et les beaux-arts. Certains établissements, des universités et des groupements indépendants patronnent des écoles de beaux-arts qui donnent des cours pendant l'été.

Des cours menant à un diplôme en musique sont offerts par un certain nombre d'universités canadiennes. On peut étudier l'opéra au Royal Conservatory Opera School de l'Université de Toronto, où les élèves avancés travaillent en étroite collaboration avec la Canadian Opera Company, et également au Conservatoire de Musique et d'Art dramatique à Montréal et à Québec, et à la Banff School of Fine Arts (cours d'été). Des cours menant à un diplôme en art dramatique se donnent dans plusieurs universités. L'École nationale de théâtre du Canada à Montréal dispense un cours d'art dramatique de trois ans et un cours d'études techniques et de production de deux ans. La National Ballet School de Toronto est une école de ballet avec internat au Canada. Les Grands Ballets Canadiens de Montréal et le Royal Winnipeg Ballet dispensent également une